

Nuisances sonores générées par le nouveau revêtement routier sur la D138

Madame Monsieur,

Nous sommes riverains de la route de Bourgogne (D138), dans la commune de Bois le Roi.

Début juin 2013, un tronçon de route de 2km environ, partant du carrefour de la Croix de Vitry et longeant des zones habitées de Bois le Roi a été recouvert d'une **couche de gravillons**.

Or, il s'avère que ce revêtement est **extrêmement bruyant**. De plus, il s'amplifie encore avec l'intensification continue du trafic en Ile de France. Ce bruit se propage maintenant dans les rues avoisinantes, à l'intérieur des zones habitées : Rues Terre des roches, Gustave Baudoin, Trois croix, Chemin de Fay, Allée des cerfs, rue Collinet etc...

Cette situation est d'autant plus aberrante que :

- sur le plan de la sécurité, si l'enduit superficiel redonne de l'adhérence à un revêtement usé en surface et corrige les déformations de la chaussée, néanmoins **dans les zones d'habitation, il ne doit pas** constituer une nuisance acoustique. Les enrobés acoustiques assurent également adhérence et étanchéité !
- la zone proche non habitée (D606), zone de pleine forêt bénéficie, elle, d'une couche de roulement bien plus silencieuse.

De plus, l'image de Bois le Roi souffre de cette situation et les ventes de maisons se voient pénalisées par cette nouvelle nuisance sonore.

En 1999, nous avons été confrontés au même problème et à la suite de la protestation des riverains, le tronçon de route avait été recouvert d'un enduit silencieux.

En conséquence, **nous demandons que le tronçon de route concerné, soit recouvert, comme auparavant, d'une couche de roulement insonorisée, adaptée à un environnement habité.**

Nous vous faisons remarquer que la zone de forte nuisance sonore, au droit de la zone habitée de Bois Le Roi représente seulement 2km sur la D138.

Merci pour votre compréhension et votre diligence

Bois Le Roi le

Nom

Signature